

Association Délices Intérêts
Pa. Maurice Lavergnat
Président
F-Amiel 1
1203 Genève

Ville de Genève
Secrétariat du Conseil municipal

Rue de la Croix-Rouge 4
1204 GENEVE

Genève, le 8 mai 2007

Pétition contre la suppression du stationnement dans la rue de Saint-Jean

**Au Grand Conseil de la République et Canton de Genève
Au Conseil municipal de la Ville de Genève**

Au nom de l'Association Délices Intérêts, nous avons l'honneur de vous remettre cette pétition pour les raisons suivantes :

Le 16 avril 2007, une requête en autorisation de construire a été mise en consultation publique suite à une demande de la Ville de Genève relative à un projet d'aménagement de la rue de Saint-Jean, projet qui prévoit une nouvelle suppression d'une vingtaine de places de stationnement.

Nous constatons qu'un grand nombre de places ont déjà été supprimées dans le cadre de l'aménagement « zone 30km/h Saint-Jean » et qu'après, les autorités continuent à en supprimer d'autres par divers aménagements dans le quartier et que ces procédés démontrent une manière sournoise de la part de nos autorités tant municipales que cantonales de porter volontairement atteinte au potentiel de stationnement

Par la présente pétition, nous contestons cette nouvelle suppression de stationnement qui ne sera pas sans conséquence sur le quartier des Délices et au regard des problèmes déjà existants au sein de ce quartier.

Nous tenons à vous rappeler que ce projet porte une nouvelle fois atteinte au potentiel de stationnement du périmètre de la zone « macaron J » dont notre quartier fait partie intégrante et que ces nouvelles suppressions ne seront pas sans impact alors que notre quartier manque déjà cruellement de places de stationnement.

Dans le cadre de l'affaire de notre quartier et avec le concours de l'office cantonal de la mobilité, la démonstration et le constat a été fait qu'avec la stricte application de l'ordonnance fédérale sur les zones 30 et la volonté de répondre aux besoins des habitants, il était possible de créer plus de place de stationnement que le projet pouvait en supprimer.

Il reste très inquiétant de voir à nouveau cette évolution défavorable du stationnement alors que les articles 160 A et B de la Constitution genevoise nous garantit précisément le libre choix du mode de transport ainsi qu'une organisation du stationnement répondant à nos besoins.

Ce nouveau projet viole une fois de plus la Constitution genevoise ne cherchant pas ainsi à répondre aux besoins réels de la population exprimés entre autre par la récente pétition de 14'000 signature mais de répondre à la volonté d'une politique anti-constitutionnelle d'un petit nombre d'extrémistes, loin de représenter l'expression des habitants.

Par les faits exposés, les signataires représentants de l'Association Délices Intérêts, invitent les autorités compétentes à bien vouloir :

1. Empêcher la réalisation du projet d'aménagement de la rue de Saint-Jean tel qu'il est prévu
2. de prendre les mesures nécessaires pour éviter toute diminution des places de stationnement dans cette rue
3. De faire respecter la Constitution genevoise par l'application de l'article 160 A et B
4. De mettre un terme à cette politique du stationnement anti-démocratique et anti-constitutionnelle.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette pétition, les signataires ci-dessous restent à votre disposition et à celle des personnes que vous désignerez pour étudier cette pétition.

Maurice Lavergnat
Président



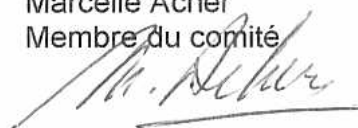
Jacques Pillard
Vice Président



Renée Arter
Membre du comité



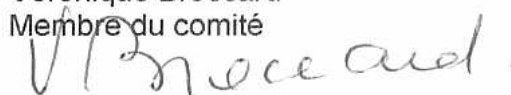
Marcelle Acher
Membre du comité



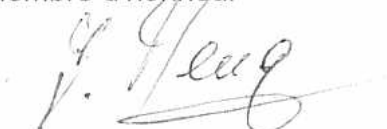
Ursula Salvisberg
Membre du comité



Véronique Broccard
Membre du comité



Jacqueline Meng
Ave Gallatin 12
1203 Genève
Membre d'honneur



Michel Ducimetière
Membre du comité

